

Commission d'édilité et urbanisme
du Conseil général
de la Ville de Sierre

Rapport concernant
L'octroi d'un crédit complémentaire au crédit
d'engagement pour l'extension du centre sportif
d'Ecossia.

Membres :

Natacha Bonvin, présidente

Anne-Marie Bonvin

Alain Caloz

Daniela Gaspar

Marc Makusu

Carole Schwery

Claude Steinegger

Nathalie Tuberosa

Jennifer Genoud Epiney, chargée du rapport

Sierre, le 24 janvier 2020

Table des matières

1. Introduction – Message du conseil municipal
2. Objet du crédit complémentaire
3. Travaux encore à réaliser selon message du conseil communal
4. Analyses et commentaires
5. Conclusions

1. Introduction – Message du conseil municipal

Sur mandat du bureau du Conseil Général du 20 novembre 2019, la commission édilité et urbanisme devait :

- Examiner les documents fournis
- Discuter le détail
- Donner un préavis sur l'objet à traiter
- Rapporter au Conseil Général lors de la séance du 12 février 2020

sur la base des documents suivants :

- Message du Conseil municipal du 20 novembre 2019
- Liste des travaux et équipements pour terrain synthétique
- Comparaison des coûts entre crédit d'engagement et coûts réels
- Liste des équipements non-retenus
- Plan de la situation finale projetée pour 2021

Le délai imparti pour la reddition du rapport a été arrêté au 28 janvier 2020.

La commission édilité et urbanisme a étudié les documents transmis et a demandé des compléments d'informations à Monsieur Pierro Vianin en charge du dicastère de l'édilité. Madame Natacha Bonvin, présidente de la commission ainsi que quelques membres de la Cogest ont rencontré Mme Laurence Salamin Rywalski, Monsieur Caloz et Monsieur Nicolas Melly pour obtenir toute la transparence nécessaire à ce dossier.

Les membres de la commission édilité et urbanisme remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

2. Objet du crédit complémentaire

Coût total du projet, sans le terrain synthétique	CHF 7'869'940.-
Terrain synthétique, yc son éclairage	CHF 1'963'529.-
Acquisition des parcelles	CHF 677'501.-
Montant assurance pour incendie des gradins Condémines	CHF -185'100.-
Subvention Fond cantonal du sport	<u>CHF -445'000.-</u>
Total	CHF 9'880'870.-
./. crédit d'engagement du 11 juin 2014	CHF 7'925'130.-
Crédit complémentaire	<u>CHF 1'955'740.-</u>

3. Travaux encore à réaliser selon le message du conseil communal

Les infrastructures suivantes sont encore à réaliser :

- Terrain de football synthétique d'entraînement de 100 x 64 m
- Un gradin double face en terre entre le terrain synthétique et l'anneau d'athlétisme
- Le lancer du poids
- L'achat de certains équipements pour l'athlétisme et le football
- L'éclairage général des différents nouveaux terrains
- Les interfaces en lien avec les travaux ci-dessus

4. Analyses et commentaires

La commission édilité et urbanisme s'est retrouvée face à un dossier demandant de nombreux éclaircissements :

- Comment se fait-il que l'achat des terrains n'ait pas été finalisé au début des travaux ?
- Comment se fait-il que les études géologiques et assainissement des terrains n'avaient pas été prévus ?
- Pourquoi les travaux n'ont-ils pas été exécutés dans l'ordre initialement prévu ?
- Comment les travaux ont-ils été suivis ? et pourquoi de telles failles ?
- Comment se fait-il que la prise de conscience soit intervenue aussi tardivement ?

Toutes ces questions ont conduit à de nombreux dépassements ainsi qu'à des frais supplémentaires non-budgétés. Aujourd'hui, la commune se trouve donc face à des

Octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du sportif Ecosia

travaux encore non-exécutés et, par conséquent, à une demande de crédit complémentaire autorisant la poursuite et la finalisation du projet.

A l'heure actuelle, Ecosia n'a toujours pas son terrain synthétique ; objet principal du projet. En son absence, de nombreuses équipes doivent restreindre leurs entraînements lorsque les terrains sont gelés, « inondés » ou risque d'être endommagés.

Pour rappel, le terrain synthétique devait être réalisé lors de la première phase de construction. Mais voilà, l'achat des terrains dévolus à sa réalisation n'a été finalisée que tardivement. Ce qui a interpellé la commission édilité et urbanisme dans un premier temps. Surtout qu'il avait été souligné, dans le pv du conseil général du 11 juin 2014, de le finaliser rapidement afin de le louer à d'autres clubs extérieurs pour leurs entraînements et/ou autre afin de générer des rentrées financières à la commune, évaluées en son temps à environ Chf. 54'000.-.

Il nous apparait donc que ce terrain synthétique est primordial à la finalisation de ce site et que la question de sa réalisation ne se pose même pas. Il s'agit d'une urgence.

Mais en se penchant sur ce dossier et après avoir eu contact avec différents clubs « utilisateurs » de ce site, la commission Edilité et Urbanisme s'est trouvée confrontée à de nombreuses doléances. Tous les clubs ont toutefois relevé positivement l'emplacement et la « beauté » du site mais il leur faudrait certains équipements ou aménagements supplémentaires afin de finaliser les installations initialement prévues et ces investissements supplémentaires permettraient au club d'athlétisme, notamment, de pouvoir fonctionner de manière optimale pour les 30 prochaines années. N'est-il pas de notre ressort que de leurs remettre un projet « clef en main » et fonctionnel ?

Eclairage

L'éclairage retenu, à savoir 80 lux LED, yc. socles mâts 4 x 18 m est adapté uniquement au terrain de foot et n'éclaire pas les installations d'athlétisme.

La demande est simple : mettre en place un éclairage pour la piste afin que les entraînements puissent se dérouler en toute sécurité et que des manifestations soient également possibles.

Travaux de finalisation

Afin de terminer certains travaux tels que votés en juin 2014 par le conseil général, et d'autres rajoutés durant la durée des travaux pour optimiser au mieux le site, nous avons listé ci-dessous les besoins supplémentaires et primordiaux dont nous a fait part le club athlétique.

Demande	Description
Initiale depuis juin 2014, 8 pistes	40 haies et 2 chariots
Initiale mais pas pris en compte	Matériel mobile Ce matériel est nécessaire pour les installations et l'organisation de compétition. (comme le sont les buts, bancs joueurs et poteaux de corner pour le foot)
Initiale en 2013 mais pas pris en compte	Poids L'emplacement proposé dans le message du conseil municipal engendrera de gros problème de sécurité. Il est impossible d'y organiser des entraînements et compétitions.
Nouveau, suite au déplacement dû à la ligne haute tension	Zone sécurité Zone encerclant le saut à la perche ainsi que le lancer du poids. Il est primordial de sécuriser pour éviter des frais générés en cas d'accident.
Nouveau, négocié puis refusé dans la cadre de la construction de la tour	Câble Chrono

Nous incitons vivement, pour ne pas dire plus, le conseil municipal, à établir les budgets détaillés pour les éléments susmentionnés et de nous les présenter dans les meilleurs délais afin de les voter au plénum de juin pour rendre au club un projet clef en main et ainsi clore le dossier.

5. Conclusion

La Commission Edilité et Urbanisme, après s'être rencontrée et avoir analysée les documents présentés, arrive à l'unanimité, à la conclusion suivante.

Le besoin du terrain synthétique étant réel et urgent, la commission accepte l'octroi d'un crédit d'engagement complémentaire de Fr.1'955'740.-

Cependant, elle suggère au conseil communal de rencontrer les clubs, d'analyser et de chiffrer les besoins complémentaires et de les présenter au conseil général pour le plénum du 10 juin 2020 afin de voter un montant supplémentaire permettant ainsi de finaliser ce dossier Ecosia.


En conclusion, la Commission Edilité et Urbanisme recommande au Conseil général :

- d'accepter le crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'955'740.- pour permettre de terminer les travaux de réalisation de l'extension du centre sportif d'Ecosia
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'art. 17.al.1 lettre e de la LCO.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres.

COMMISSION EDILITE ET URBANSIME

Natacha Bonvin
Présidente



Jennifer Genoud Epiney
Chargée de rapport

